

PROCESSUS ÉDITORIAL DE LA REVUE

Revue Crises et Société

I. Politique de publication

I.1. Définition éditoriale

- Titre de la revue : *Crises et Société*
- ISSN électronique : attribué à la sortie du premier numéro
- Périodicité de la revue : Semestrielle
- Langues : Français
- Année de création : 2021
- Éditrice : Cassandra Goni
- Soutien structurel et financier : **CERCACLE** [[lien](#)], **IRM** [[lien](#)], **DETS, CHANGES**

I.2. Politique de diffusion

- Modalité d'accès à la revue : Publication en accès libre sans période d'embargo
- Type de licence : *Creative Commons*, CC BY-NC-ND [[lien](#)]

I.3. Politique sur les frais de publication

- Frais de soumission : Aucun
- Frais de publication : Aucun

I.4. Politique d'évaluation des articles

La revue *Crises et Société* cherche à promouvoir le travail des chercheurs et universitaires sur la thématique de la *crise* ; elle veut offrir une plateforme pour favoriser le dialogue, tant au sein du pays, qu'à l'étranger, entre les disciplines qui touchent les thèmes portés par la revue.

Elle est composée d'une direction, de chefs de chroniques, d'un comité scientifique et d'un Comité de lecture. La liste des membres de l'équipe et des Comités est communiquée plus bas.

La direction à l'aide du Comité scientifique dirige la ligne éditoriale de la revue, fixe les thématiques des numéros, assure la communication entre les membres du Comité de lecture et les auteurs, anonymise les articles pour évaluation.

Le Comité scientifique composé de chercheurs et chercheuses principalement en droit et sciences politiques qui peut formuler des recommandations sur les thématiques des numéros de la revue et conseiller ponctuellement la direction.

Le Comité de lecture est également composé de chercheurs et chercheuses principalement en droit et sciences politiques. Les membres du Comité de lecture assurent anonymement l'évaluation des articles. Au besoin, le Comité de lecture pourra être élargi avec des membres non permanents selon les spécificités scientifiques des contributions reçues.

Les articles soumis pour publication doivent être le fruit d'un travail original et ne doivent pas avoir déjà été publiés, ni être soumis simultanément à d'autres revues (ou servir de support pour une présentation en colloque ou conférence). Afin de lutter contre le plagiat, les articles soumis sont systématiquement contrôlés grâce au logiciel *Compilatio* [[lien](#)].

Les articles sont anonymisés par la direction, puis évalués par les relecteurs désignés parmi les membres permanents du Comité de lecture de la revue ou, si nécessaire, parmi des pairs du Comité de lecture non permanent, voire, extérieurs à la revue. Les relecteurs remettent une évaluation écrite à la rédaction.

La direction et les Comités se réunissent deux à quatre fois par an et peuvent décider :

- de la publication en l'état ;
- de la publication sous réserve de modifications mineures de l'article ;
- de la publication sous réserve de modifications majeures de l'article ;
- du rejet de la publication.

Lorsque les modifications demandées sont majeures, l'article modifié fera l'objet d'une nouvelle évaluation à l'aveugle et d'une soumission à la direction et aux Comités qui décideront de sa publication ou de son rejet.

Les auteurs dont les articles sont acceptés autorisent *Crises et Société* à les publier sur son site internet, sous tous les formats retenus par la revue, conformément au contrat établi à l'issue du processus de sélection. Ils s'engagent à citer toute référence à l'article avec la mention de *Revue Crises et Société*, et à respecter la licence CC BY-NC-ND.

1.5. Politique d'évaluation des chroniques

Les chroniques ne font pas l'objet d'une soumission au Comité de lecture ; aussi les chefs et cheffes de chroniques en assument la responsabilité éditoriale. Cela impose, notamment, de veiller au respect des standards scientifiques tels que définis dans ce document.

En effet, une révision par les pairs serait délicate au regard de la diversité des personnes appelées à écrire dans les chroniques (professionnels, chercheurs, artistes, etc...). Néanmoins, les chefs et cheffes de chroniques se réservent la possibilité de demander des avis à un membre du Comité de lecture ou toute autre personne compétente pour le sujet.

Les auteurs et autrices dont les chroniques sont acceptées autorisent *Crises et Société* à les publier sur son site internet, sous tous les formats retenus par la revue, conformément au contrat établi à l'issue du processus de sélection. Ils s'engagent à citer toute référence à l'article avec la mention de *Revue Crises et Société*, et à respecter la licence CC BY-NC-ND.

II. Composition de la revue

II. 1. Fondatrices

- GONI Cassandra
- VERDON Elia

II. 2. Direction

- GONI Cassandra
- VERDON Elia
- FRAMBÉRY-IACOBONE Alexandre

II. 3. Chefs et cheffes de chroniques

- BARILLÉ Pierre, Chef chronique Politique
- BORDERE Camille, Cheffe chronique Nouvelles technologies
- DESTOMBES Émilie, Cheffe chronique Culture
- JANIN Victor, Chef chronique Culture
- MONNET Julien, Chef chronique Conflit
- PAILLOT Pierre-Louis, Référent séminaire Master II
- SENOU-DUMARTIN Yaodia, Cheffe chronique Conflit
- SIMON Gauthier, Référent entretien avec les professionnels
- VERGNES Antonin, Chef chronique Concept

II. 4. Comité scientifique

- GERVIER Pauline, MCF, Droit constitutionnel
- HOURQUEBIE Fabrice, PU, Droit constitutionnel
- RAISON DU CLEUZIOU Yann, MCF-HDR, Science politique

II. 5. Comité de lecture

Membres permanents (ordre alphabétique et disciplinaire)

- BARTOLUCCI Matteo, MCF, Droit administratif
- FERREIRA Jean-Philippe PU, Droit administratif
- NEYRAT Anna, MCF, Droit administratif
- NICOLAS Pauline, Docteure, Droit administratif

- CERDA-GUZMAN Carolina, MCF, Droit constitutionnel
- FASSI-FIHRI Rym, Docteure, Droit constitutionnel
- GERVIER Pauline, MCF-ADT, Droit constitutionnel
- GUILLEMONT Béatrice, Docteur, Droit pénal et droit constitutionnel
- HOURQUEBIE Fabrice, PU, Droit constitutionnel
- MÉLIN-SOUCRAMANIEN Ferdinand, PU, Droit constitutionnel
- PAUTHE Nicolas, Docteur, Droit constitutionnel
- PONTTHOREAU-LANDI Marie-Claire, PU, Droit constitutionnel
- SAVONITTO Florian, MCF, Droit constitutionnel
- SÉNAC Charles-Édouard, PU, Droit constitutionnel
- TOKAREV Vassili, Docteur, Droit constitutionnel

- GAUTHIER Catherine, PU, Droit européen
- TOURNEPICHE Anne-Marie, PU, Droit européen et international

- CORIS Marie, MCF-HDR, Économie

- PIERRE Mikaël, Docteur, Histoire contemporaine

- HAKIM Nader, PU, Histoire du Droit

- BERGEAUX-WETTERWALD Aurélie, PU, Droit pénal
- CLAVERIE-ROUSSET Charlotte, PU, Droit pénal
- DECIMA Olivier, PU, Droit pénal

- DUQUESNOIS Franck, MCF-ADT, Science du management
- BLANC-NOËL Nathalie, MCF-HDR, Science Politique
- RAISON DU CLEUZIOU Yann, MCF-HDR, Science Politique
- COUSIN Olivier, PU, Sociologie
- HERVOUET Ronan, PU, Sociologie

Membres non-permanents

Par ordre alphabétique :

- BERTILE Véronique, MCF, Droit constitutionnel
- CHÉRUBINI Bernard, MCF- HDR, Ethnologie
- DAHMANI Leïla, Docteure en Médecine générale, échographiste et membre de la direction médicale MEDIN+

III. Partenaires institutionnels

Département de recherche
DETS | Droit et transformations sociales / université
de BORDEAUX

Département de recherche
CHANGES | Sciences sociales des changements contemporains / université
de BORDEAUX

CERCCLÉ / université
de BORDEAUX

IRM
Institut de recherche Montesquieu / université
de BORDEAUX